

Projet de Groupement Forestier des Bois-Noirs



Sapinière des Bois-Noirs

On entend souvent que la forêt française va bien, que les surfaces forestières augmentent et que les forêts ne se sont jamais aussi bien portées depuis des siècles. Les forêts françaises se porteraient si bien qu'on ne couperait pas assez d'arbres et qu'il serait urgent de prélever plus de bois.

Qu'en est-il réellement, quel est l'état réel des forêts françaises et d'abord, qu'est-ce qu'une forêt ? D'après le FAO (Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture) sont considérés comme des forêts « des terres occupant une superficie de plus de 0,5 ha avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 %, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ ». La définition est large et englobe les forêts naturelles comme les plantations artificielles. Pour la FAO si on coupe 100 ha de forêt vierge au Brésil mais qu'on replante des eucalyptus cela reste de la forêt...

Le problème est le même en France, on ne fait pas la différence entre une vraie forêt, relativement naturelle, riche en biodiversité, et une plantation industrielle monospécifique extrêmement pauvre. Le Code Forestier, qui régit l'exploitation forestière ne cherche pas à protéger les forêts mais à sécuriser les approvisionnements de la filière bois ; l'obligation de replanter après une coupe rase ne permet pas de conserver des forêts de bonne qualité mais permet d'assurer une future récolte de bois.



Coupe rase

Si les surfaces boisées sont en augmentation en France (10 millions d'hectares en 1908, 16,8 millions d'hectares en 2018), une grande part de ces surfaces boisées est en réalité constituée de plantations qui ont bien peu à voir avec des vraies forêts. Résultat, les forêts françaises manquent de diversité, près de la moitié sont monospécifiques et seules 17 % sont constituées d'au moins trois essences (chiffres issus de l'Inventaire Forestier National, *inventaire-forestier.ign.fr*). Si on ne peut pas parler de déforestation en France, il est possible de parler de mal-forestation pour reprendre le terme de François-Xavier Drouet réalisateur du film *Le temps des forêts*. Mais comment en est-on arrivé là ?

La mise en place du Fond Forestier National (FFN) après la guerre a entraîné le boisement de nombreuses terres agricoles abandonnées suite à l'exode rural et à la déprise agricole. Ces boisements se sont fait par plantation d'essences résineuses en majorité. Les résineux poussent plus vite que les feuillus et permettent la production de bois rectilignes « standardisés » plus adaptés aux industries de transformation.

Pour faire face aux dégâts des tempêtes de 1999, les entreprises de travaux forestiers et les coopératives forestières se sont équipées d'engins plus lourds, plus coûteux et les abatteuses ont fait leur apparition en France.

Aujourd'hui les entreprises de travaux forestiers et les coopératives doivent rentabiliser leurs investissements et ont imposé une sylviculture industrielle inspirée du modèle agricole. On ne prélève plus des arbres en forêt, on plante puis on récolte par coupe rase avant de travailler les sols et de repartir sur un cycle ; les rotations se raccourcissent afin de satisfaire la demande sans cesse croissante de l'industrie et faute de terres agricoles à boiser on coupe à blanc des forêts anciennes et riches pour les transformer en plantations.



Plantation résineuse monospécifique (douglas)

De nombreuses entreprises proposent de planter des arbres pour se donner une image écolo et améliorer leur bilan carbone donnant l'illusion que la plantation est nécessaire à la forêt, or une forêt bien gérée ne nécessite pas de planter, la régénération se fait naturellement dans les trouées laissées par l'exploitation. La plantation est liée à la sylviculture industrielle et n'est nécessaire qu'après une coupe rase.

Dans la région des Bois-Noirs, entre Montagne Bourbonnaise et Nord-Forez, les coupes rases se multiplient, les plantations industrielles de douglas assombrissent les paysages et les forêts naturelles sont menacées. En Montagne Bourbonnaise les hêtraies se raréfient ; la sapinière des Bois-Noirs, une des plus anciennes forêts d'Europe d'après les guides touristiques locaux, se réduit comme peau de chagrin et lorsqu'on se promène dans la région on marche bien souvent dans de sombres et tristes plantations d'arbres alignés...

Il est cependant possible d'agir contre l'industrialisation des forêts. Dans le Morvan, touché de longue date par ce phénomène, des citoyens se sont unis et on acheté en commun des forêts afin de les protéger et de les exploiter de façon réellement durable. Cela s'est fait par le biais de groupements forestiers.

D'après l'article L.331-1 du Code Forestier « un groupement forestier est une société civile créée en vue de la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers ainsi que l'acquisition de bois et forêts ». La création d'un groupement forestier peut permettre à des citoyens qui ne pourraient agir seul par manque de moyens de s'unir et de devenir propriétaires forestiers. Le groupement est constitué de sociétaires qui possèdent des parts, ces parts donnent le droit de participer à la prise de décision au sein du groupement par le biais d'une assemblée générale annuelle.



Hêtraie-sapinière des Monts de la Madeleine

Suivant l'exemple Morvandiau, je vous propose d'unir nos forces et de créer un groupement forestier dans le but d'acquérir, de protéger et d'exploiter de façon durable des forêts autour des Bois-Noirs. L'idée de ce groupement est de permettre à chacun de participer à la préservation des forêts des Bois-Noirs et ce quelque soit ses moyens, en achetant une, dix ou cent parts du groupement. L'argent mis en commun permettra d'acheter des bois dont les revenus tirés d'une exploitation raisonnée permettront à leur tour d'acquérir d'autres parcelles. Le but de ce groupement forestier sera bien sûr de protéger les forêts acquises mais également de montrer l'exemple aux autres propriétaires, montrer qu'il est possible de générer des revenus avec une forêt bien gérée, sans coupes rases et en minimisant l'utilisation d'engins lourds et polluants.

Si vous êtes intéressé par la protection des forêts et par la création de ce groupement forestier des Bois-Noirs, n'hésitez pas à me contacter :

- 06 76 17 30 94
- blanche.benjamin@laposte.net

Je me ferai un plaisir de répondre à vos question, je pourrais également vous donner les liens vers les sites internet des groupement forestiers du Morvan ainsi que vers d'autres sites à propos de forêts.

Au plaisir de vous rencontrer et d'agir avec vous pour protéger les forêts des Bois-Noirs,

Cordialement,

Benjamin BLANCHE